

Bruxelles Urbanisme et Patrimoine

Direction de l'Urbanisme

Madame Bénédicte Annegarn

Directrice

Direction du Patrimoine Culturel

Monsieur Thierry Wauters

Directeur

Mont des Arts, 10-13

B - 1000 BRUXELLES

Bruxelles, le 28/07/2026

N/Réf. : UCL40042_JUIL2026_PUN
Gest. : XX/BC
V/Réf. : 2311-0131/04/2025-226
Corr DPC : Bruno Campanella
NOVA : 16/PFU/1984327
Corr DU : Virginie Michel
Lindsay Lejeune

UCCLE. Bosveldweg - Tronçon compris entre l'avenue Moscicki et la rue Langeveld

(= châtaignier sis devant le 80 Bosveldweg inscrit sur la liste de sauvegarde comme site)

PERMIS UNIQUE : réaménager la voirie existante en zone résidentielle, résoudre les problèmes actuels de voirie dégradée, de circulation désorganisée et de manque de sécurité pour les usagers faibles, refaire le revêtement de sol afin qu'il soit praticable pour tous (cf.: Personnes à Mobilité Réduite) et drainant (cf.: gestion des eaux), renforcer les plantations existantes avec des espèces variées et équiper l'espace avec du mobilier urbain

Demande de BUP – DPC / BUP – DU du 14/07/2026

Madame la Directrice,
Monsieur le Directeur,

Faute de pouvoir réunir le quorum de présence nécessaire (CoBAT, art. 11, § 2), la CRMS ne rendra pas d'avis sur la demande sous objet.

La procédure peut néanmoins se poursuivre, sans qu'il y ait lieu de tenir compte d'un avis rendu hors délai (CoBAT, art. 177).

Nous vous prions d'agréer, Madame la Directrice, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments les meilleurs


A. AUTENNE
Secrétaire


S. VAN ACKER
Président

c.c. à : bcampanella@urban.brussels ; jvandersmissen@urban.brussels ; restauration@urban.brussels ; avis.advies@urban.brussels ; crms@urban.brussels